



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 dans les lieux de formation

### **Rentrée du 10 janvier 2022 : des nouvelles mesures pour faire face à la hausse fulgurante des cas**

Face à l'augmentation très importante du nombre de cas de COVID-19 dans le Canton de Vaud, les écoles et les lieux de formation vont rouvrir lundi 10 janvier 2022 dans un contexte tendu nécessitant des mesures particulières. Pour freiner la propagation du virus et pour permettre, dans le même temps, aux élèves de pouvoir fréquenter l'école, les Départements de la santé (DSAS) et de la formation (DFJC) prennent de nouvelles mesures afin de compléter le dispositif de protection. Les camps, voyages et cours de natation sont suspendus jusqu'au 4 février. Le port du masque est étendu aux classes de 5P et 6P. Les gestes barrières et l'aération des classes restent importants et doivent encore être rappelés. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture renforce également son dispositif de remplacement pour les enseignantes et enseignants et met en place une hotline pour les parents et les jeunes en formation.

Avant les vacances de Noël et devant la hausse importante du nombre d'infections au COVID-19, de nouvelles mesures pour les lieux de formation avaient dû être prises. Ces mesures ont permis de détecter environ 3200 enfants positifs pendant les 3 semaines précédant Noël. Les chiffres de la semaine du 27 décembre au 2 janvier [sont disponibles ici en ligne](#).

En cette rentrée du 10 janvier 2022, ces mesures vont être maintenues et encore renforcées:

Le masque est dorénavant obligatoire pour l'ensemble des jeunes en formation dès la 5P à l'intérieur des bâtiments et dans les transports scolaires. Le masque reste obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à l'intérieur des lieux de formation. Les camps ou voyages sont suspendus jusqu'au 4 février 2022 et remplacés par des journées d'activités.

Les cours de natation sont suspendus jusqu'au 4 février 2022.

Le système de remplacement des enseignantes et enseignants est renforcé pour faire face aux absences avec l'appui de la Haute école pédagogique Vaud. Le maximum est

fait pour que tous les cours soient maintenus dans les circonstances actuelles.

Les mesures suivantes sont maintenues :

- Le système de vigilance et de surveillance est toujours en place et des autotests sont distribués par les établissements scolaires dans les classes concernées :
- de l'enseignement obligatoire sur décision de la cellule COVID-école et après enquête dès 2 cas positifs détectés ou dès que 4 élèves sont absents, pour des raisons de santé (COVID ou autre). Les élèves effectuent l'autotest à la maison, sous la supervision de leurs parents.
- de l'enseignement postobligatoire, sur décision de la cellule COVID-école et après enquête dès 2 cas positifs détectés.
- L'aération et les gestes barrières sont rappelés et doivent être strictement appliqués dans l'intégralité des classes et des lieux de formation du canton. Des capteurs sont à disposition des établissements (1 capteur pour 5 classes) pour aider à conscientiser les acteurs de l'école sur l'importance de l'aération des salles de classe.
- A l'école obligatoire, les joutes sportives, soirées d'information pour les parents, spectacles ou exposition à l'intention des parents ne peuvent pas avoir lieu, ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Le partage de nourriture est exclu entre élèves (gâteau d'anniversaire par exemple). Les spectacles destinés aux élèves sont autorisés en limitant la capacité de la salle aux deux tiers et sans mélanger les classes.
- Au postobligatoire, les compétitions sportives intergymnases, les événements festifs organisés par ou pour les élèves et les soirées d'information pour les parents ne peuvent pas avoir lieu. Les spectacles pour les élèves sont autorisés en limitant la capacité de la salle aux deux tiers et sans mélanger les classes.

Ces mesures seront réévaluées d'ici au 4 février 2022. Les écoles seront à l'épreuve au cours des prochaines semaines. Il ne peut être exclu que des classes doivent être fermées à cause de la hausse très rapide des cas. Malgré ces risques, l'ensemble des directions et du corps enseignant met tout en œuvre pour maintenir l'école en présentiel pour tous les jeunes en formation du canton.

En plus de la FAQ qui répond en détail à toutes les questions qui peuvent se poser à cette adresse [www.vd.ch/coronavirus-enseignement](http://www.vd.ch/coronavirus-enseignement), une hotline est mise en place pour les parents d'élèves, les apprenties et apprentis et les élèves au 021 338 81 00 (dès demain 7 janvier, puis du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) pour les questions qui concernent la gestion du COVID en lien avec les lieux de formation. Une session publique de questions-réponses avec des représentants des associations de parents d'élèves et de représentants des jeunes est en cours d'organisation pour le mardi 11 janvier à 12h15. Cette séance sera diffusée en direct sur les comptes des réseaux sociaux de l'Etat de Vaud.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 janvier 2022

## **RENSEIGNEMENTS**

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat,

021 316 30 01

DSAS, Dr Eric Masserey, Médecin cantonal adjoint, Direction générale de la santé,

021 316 51 43